



547

## spécialités gastronomiques

Monsieur LEMONZER Christian  
1 Rue Fernand Collot  
77100 NANTEUIL LES MEAUX

v/réf. 27.03.00  
n/réf.  
le : Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur,

Vous connaissez hélas les épreuves que nous avons vécus en commun depuis un mois.

Je me suis battu sur tous les fronts, espérant obtenir rapidement un prise de position claire et réaliste de notre compagnie d'assurance.

En l'état je n'ai toujours pas de réponse concrète.

Dans ces conditions après avoir pris l'avis, de l'Inspection du travail, le votre, au cours de 4 réunions, je ne peux envisager la poursuite de votre contrat.

Pour reprendre les termes de la lettre de Madame l'Inspecteur du travail

« L'incendie a entraîné une impossibilité absolue et durable de poursuivre l'exécution des contrats de travail et le cas de force majeure peut être invoqué puisque l'arrêt de la production est réel.

En effet, l'article 1147 du code civil applicable en toute matière contractuelle prévoit que *celui qui n'exécute pas ses obligations n'en est pas moins tenu à réparation toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée.*

Appliquée au contrat de travail, cette règle signifie que lorsque celui-ci ne peut plus être exécuté par suite d'un cas de force majeure, il est rompu sans indemnité de préavis et de licenciement.

Le salarié peut alors prétendre à une indemnisation (Allocation Unique Dégressive des Assedic). »

A réception de la présente lettre vous ne ferez plus partie du personnel.

Si toutefois, comme cela est prévu dans le contrat d'assurance, nous avons la possibilité de faire valoir vos droits en indemnité de licenciement, nous vous les verserions dès encaissement effectif de la part des assurances.

Bien que nous n'y soyons pas tenu, l'entreprise se propose de mettre en place un plan d'accompagnement sous forme d'une cellule de reclassement.

Croyez bien que je regrette les conséquences de l'incendie pour vous et les vôtres, et vous prie de croire à ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Président Directeur Général  
Jean-Claude AUGÉ

S.A.P.A.R. / ANTOINE AUGÉ  
Z.A. LA BAUVE  
77109 MEAUX CEDEX FRANCE

Téléphone : (1) 64 36 55 30  
Télécopie : (1) 64 36 55 38  
Télex : SAPAR A.A. 691 798 F

S.A. CAPITAL 900.000 F  
R.C. MEAUX 62 B 58  
SIRET 746 250 588 00017  
APE 3504.

## RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné (e) : LEMONZER Christian  
Demeurant : 1 Rue Fernand Collot 77100 NANTEUIL LES MEAUX

Reconnais avoir reçu de la Société SAPAR 11 rue du vide arpens 77109  
MEAUX Cédex

La somme de : 13 343,62 *Francs*

Cette somme m'est versée pour solde de tout compte en paiement des salaires, accessoires du salaire, remboursements de frais et indemnités de toute nature dûs au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

Je reconnais que, comme conséquence de ce versement, tout compte entre la Société SAPAR et moi-même se trouve entièrement et définitivement apuré et réglé.

Je suis informé (e) qu'en application de l'article L.122-17 du Code du travail, je peux dénoncer le présent reçu mais que cette dénonciation doit alors intervenir, à peine forclusion, dans un délai de deux mois à compter de ce jour. Passé ce délai, je ne pourrai plus le contester.

Le présent reçu est établi en deux exemplaires dont un m'est remis

Fait à Meaux, le

Signature du salarié

Précédée de la mention manuscrite

« Reçu pour solde de tout compte »

*« Reçu pour solde de tout compte,  
sous réserve de mes droits passés,  
présent et avenir. »*

